



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Objet : Convocation et ordre du jour du Conseil Municipal

Saint Julien, le jeudi 18 janvier 2024

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai le plaisir, de vous convier par la présente, en application des dispositions des articles L2121-9 à 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, **à la prochaine réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra :**

LUNDI 22 JANVIER 2024 à 18h30
Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation secrétaire de séance
2. **Adoption du compte rendu de la séance précédente** en application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT
3. **Fonctionnement du CM :**
 - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal.
4. **Affaires sociales et solidarité :**
 - Vote d'une subvention en faveur des sinistrés des inondations des départements du Nord et du Pas-de-Calais.
5. **Finances :**
 - Autorisation d'ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024 (Budget principal et budget eau et assainissement).
 - Adoption de la valeur surtaxe pour le budget eau et assainissement.
 - Décision relative à la mise en place des fonds de concours annuels de la CCPV.
6. **Affaires foncières et patrimoniales :**
 - Modification des délibérations n° 2023-10-16-08, 2023-10-16-09 et 2023-10-16-12 du 16/10/2023 et 2017-11-08-06 du 08/11/2017 portant sur la rectification d'erreurs rédactionnelles
 - Autorisation de cession d'un véhicule municipal.
 - Acquisition de 7 parcelles de terrain situées quartier Malaurie

7. Travaux et grands projets :

- Adoption d'une convention d'assistance technique entre la Commune de Saint Julien et le Département du Var.

8. Environnement et Cadre de vie :

- Prescription d'élaboration d'un Règlement Local de la Publicité permettant de préserver le cadre paysager de la commune.
- Commission de suivi de site de stockage de déchets sur la commune de Ginasservis ; désignation de représentants à la demande de Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles.

9. Ressources Humaines :

- Création de postes au Tableau des effectifs dans l'intérêt du service, dans le cadre d'évolutions de carrière d'agents municipaux (avancements statutaires).

10. Intercommunalité :

- Adoption, d'une modification des statuts du SIANOV dans le cadre du transfert de compétences de la commune de Varages au profit du Syndicat pour la gestion des boues.

11. Échanges et informations divers (Points non délibératifs)

Merci de me communiquer vos éventuelles sollicitations de sujets d'échange et / ou questionnements en amont de la séance dans des délais permettant leur préparation.

Vous trouverez joints à la présente :

- Le compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal,
- Un formulaire vous permettant de donner pouvoir en cas d'absence, pris en application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Emmanuel HUGOU

POUVOIR

En application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Je soussigné(e)

.....

Conseiller(e) Municipal(e) de la commune de Saint-Julien-Le-Montagnier

Empêché(e) d'assister à la séance du Conseil Municipal

du àh..... ;

Déclare donner pouvoir à :

.....

Pour prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Saint-Julien-Le-Montagnier, le

Porter à la main « Bon pour pouvoir » et signer

Report de séance : le présent pouvoir conserve ses effets pour tous les autres jours suivants, auxquels cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Les pouvoirs sont remis au maire le plus tard en début de séance ou doivent être parvenus par courrier ou par fax (04.94.80.01.05) ou par courriel avant la séance du conseil

Les pouvoirs par courriel ou par fax devront être transmis avant midi le jour de la séance.